



14ème législature

Question N° : 36434	De M. Frédéric Reiss (Union pour un Mouvement Populaire - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > soins palliatifs	Analyse > développement. plan national.
Question publiée au JO le : 27/08/2013 Réponse publiée au JO le : 22/10/2013 page : 11024		

Texte de la question

M. Frédéric Reiss interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le développement des soins palliatifs. Le Programme national de développement des soins palliatifs couvrant la période 2008 à 2012 a pris fin. Malgré les progrès réalisés, l'offre reste largement insuffisante et surtout mal répartie sur le territoire national. Les structures existantes manquent également cruellement d'effectifs. Face à cette situation et au rôle d'accompagnement de ces structures, pour les malades comme pour les familles, il souhaite connaître ses intentions en vue de poursuivre les efforts en faveur d'un meilleur accès des patients à des structures adaptées. Il souhaite notamment savoir si un nouveau programme de développement des soins palliatifs peut être envisagé, avec quelles priorités et avec quels moyens financiers.

Texte de la réponse

Le bilan du troisième programme national de développement des soins palliatifs 2008-2012 a été présenté le 25 juin 2013 au comité national de suivi du développement des soins palliatifs et diffusé sur le site du ministère des affaires sociales et de la santé. Il en ressort que le programme a permis des avancées en matière de formation et le développement de l'offre de soins (unités de soins palliatifs, lits identifiés de soins palliatifs dans les services les plus concernés, création et renforcement des équipes mobiles de soins palliatifs). L'analyse des schémas régionaux de l'offre de soins élaborés pour les prochaines années montre que les agences régionales de santé (ARS) ont intégré les objectifs du programme et la dynamique de développement des soins palliatifs. Malgré ces avancées, un temps est nécessaire afin de mesurer l'impact de ces programmes sur l'évolution des pratiques. Des progrès restent à faire, notamment dans l'accompagnement de la fin de vie à domicile. Différents rapports récents permettent de dresser un bilan sur l'accompagnement de la fin de vie : le bilan du programme soins palliatifs 2008-2012, le rapport de la mission Sicard « Penser solidairement la fin de vie » remis en décembre 2012 au Président de la République, les rapports de l'observatoire national de la fin de vie et l'avis du comité consultatif national d'éthique (CCNE) du 1er juillet 2013. La réflexion se poursuit à partir de ces travaux afin de proposer des orientations en matière d'accompagnement de la fin de vie.